

Bureau de poste

lioration continue du service postal au Canada. Je l'en félicite. Comme le député de Scarborough-Est (M. Stackhouse), j'espère que le ministre continuera d'essayer de résoudre les problèmes, surtout ceux qui affectent ma circonscription, Assiniboia. Ce qui m'a surpris, c'est le fait qu'il ait parlé d'un niveau d'efficacité de 95 p. 100. J'aimerais qu'on me l'explique. L'efficacité, je pense, pourrait être discutée sous deux chapitres. Tout d'abord, quel est le degré d'efficacité des machines que l'on utilise dans les bureaux de poste comme celui d'Ottawa? Je sais que des difficultés techniques et mécaniques se sont produites dans le tri du courrier au bureau de poste d'Ottawa. J'ai parlé à des postiers, et d'après ce qu'ils m'ont dit, et ceci ils l'ont appris d'autres postiers du Canada, seulement certains types de lettres passent dans la machine. Les lettres qui n'ont pas la dimension voulue perturbent la machine. C'est le résultat de nos investissements de millions de dollars!

Deuxièmement, quel est le degré d'efficacité des nouveaux codes postaux que nous utilisons? A en juger d'après le courrier que je reçois à mon bureau, le nouveau code postal est pratiquement inutile. Le ministre des Postes n'a fourni aucune preuve indiquant qu'il sert à quelque chose. Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a indiqué qu'une lettre a abouti à Tokyo parce que le code postal ressemblait au mot: Tokyo. Aussi, il semble que des difficultés aient surgi en ce qui concerne l'utilisation du code postal.

Comme je représente une région rurale et urbaine, je m'intéresse aux bureaux de poste ruraux, et aux services des maîtres de poste ruraux. A plusieurs reprises, j'ai soulevé la question avec le ministre des Postes. Il l'a connaît et il a l'intention, ou en donne l'impression, d'améliorer la situation des maîtres de poste ruraux dans les régions telles que Assiniboia en Saskatchewan. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a démontré combien sont lourds les cadres de la gestion du personnel du ministère des Postes. Les niveaux de traitement de ces gens se sont accrues considérablement entre 1968 et 1972. Il a démontré que le type qui travaille directement avec le public, le facteur qui va de porte en porte, le maître de poste rural, qui traite directement avec ses voisins, n'ont pas bénéficié d'un traitement aussi avantageux que les gens de la direction. Les majorations des traitements aux niveaux inférieurs exprimées en pourcentage ont été moindres que celles des cadres du ministère des Postes.

J'ai fait inscrire au *Feuilleton* plus de 40 questions se rapportant aux traitements et aux majorations de traitement dans les divers ministères. Par exemple, j'ai posé la question suivante au sujet du ministère des Postes: Combien de fonctionnaires à plein temps étaient en fonction au 31 janvier 1970? Combien gagnaient plus de \$15,000 par an, par tranche de \$1,000 de traitement? Combien de fonctionnaires à plein temps étaient en fonction au 31 janvier 1973? Combien gagnaient plus de \$18,000 par an, par tranches de \$1,000 de traitement?

On avait posé des questions semblables à tous les autres ministères le 5 mars. Chacun d'eux a répondu. Le ministre de la Justice (M. Lang) est ici aujourd'hui. Il n'y a pas d'erreur à dire, je crois, que le nombre de ses employés qui touchent un traitement supérieur à \$18,000, par rapport à ceux qui gagnaient \$15,000 en 1970, s'est accru d'environ 40 p. 100. Cependant, les Postes n'ont pas encore répondu à cette question. La réponse m'intéresse comme je m'intéresse à savoir s'il y a un excédent de cadres supérieurs aux Postes. Je soupçonne qu'elles sont envahies par une forte

bureaucratie. Par contre, les employés des échelons inférieurs, ceux qui assurent eux-mêmes le service à la population canadienne, n'ont pas reçu de la part du ministère des Postes et du Conseil du Trésor un traitement équitable à bien des égards. Mon collègue de Winnipeg-Nord a bien décrit cette situation en citant des chiffres.

Dans ma circonscription, le bureau de poste local, le bureau de poste rural représente le pivot, ou si vous préférez un rouage du pivot de collectivités telles Dahinda, Scout Lake, Bromhead, McCord et Beaubier, qui sont minimes et dont les populations n'atteignent pas 200 personnes. Les gens dans ces bureaux de poste travaillent 40 heures par semaine à de maigres salaires qui, sous certains rapports, sont inférieurs au minimum vital versé dans certaines provinces. Ils travaillent pour la collectivité où ils résident. Quand ils sont malades ou en vacances et doivent être remplacés par quelqu'un d'autre, il en coûte parfois plus pour engager le remplaçant que le salaire de l'absent.

J'espère qu'on me comprendra bien. Ces gens m'ont écrit à ce sujet. Ils m'ont envoyé des douzaines de lettres, et je suis heureux qu'ils en aient informé leur député, parce que c'est un problème épineux. J'espère que, dans la série actuelle de négociations, le ministère des Postes améliorera les niveaux de salaires et les conditions de travail de nos postiers ruraux. Le ministre des Postes a dit qu'il était au courant de ces problèmes et qu'il les étudierait. Je crois que si le ministère peut en arriver à un juste règlement avec ces gens, ce sera une plume au chapeau du ministre. Les gens travaillant dans les bureaux de poste locaux seront heureux de voir relever leur niveau de salaire de façon appréciable. Je remercie le ministre d'avoir pris le temps de m'écouter et j'attends avec impatience dans les prochains mois de voir ses efforts pour régler ce problème.

M. Norval Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je voudrais employer le temps mis à ma disposition pour bien faire comprendre au ministre le malheureux sort du maître de poste rural, notamment du maître de poste dit à commission. Pour une raison ou pour une autre, le gouvernement a décidé d'envoyer les gens dans les grandes villes, cela correspond sans doute à ses tendances socialisantes.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner (Battleford-Kindersley): Les gens ont un meilleur service dans les grandes villes. Le gouvernement s'efforce de centraliser le service dans des villes comme Saskatoon et Regina. Le ministre de la Justice (M. Lang), qui est chargé de la Commission canadienne du blé, a conféré avec des spécialistes et cherché à persuader les gens qu'ils n'avaient pas besoin d'élevateurs, que la disparition des élevateurs ne nuirait pas aux collectivités. Il tente de faire croire qu'on peut supprimer les voies ferrées, que les gens n'ont pas besoin de chemins de fer. Ma foi, c'est le genre d'attitude que l'on retrouve actuellement au ministère des Postes. Le gouvernement cherche à décourager le maître de poste rural; il espère que les maîtres de poste à commission vont disparaître graduellement. Sans maître de poste, les gens seront privés de service—mais qu'ils aillent au diable. Voilà ce qui semble être la politique du gouvernement libéral.

Un mot au sujet des régions rurales et des populations desservies par les bureaux de poste à commission. Nombreux sont les ruraux qui doivent parcourir une distance de 10 milles pour cueillir leur courrier. Si l'on supprime les